

Image not found or type unknown



démission de la fonction publique

Par **bollengier**, le **18/11/2009** à **08:19**

Je travaille dans la fonction publique et je risque de faire l'objet d'une mise à la retraite d'office. J'ai 54 ans et j'ai cotisé + de 15 ans à la CNRACL.

Apriori je peux prétendre au chômage pendant 1065 jours.

Sur quelles bases est calculée l'indemnité ?

Qu'en est-il si je démissionne ?

MERCI DE VOTRE AIDE.